

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GREVILLE HAGUE
DU 01 DECEMBRE 2008**

L'an deux mille huit, le premier décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt quatre novembre deux mille huit, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves - Marie BONNISSANT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves-Marie BONNISSANT, Hubert DUBOST, Didier LE BEL, Grégory GRISEL, Marie-Line CRESTEY, Claude TOLMER, Christelle HELYE, Noëlle YVER, Christine CARNET, Yves SIMON, Michel NORAZ, Catherine JOLY,

Adrien DUMONCEL a donné procuration à Yves SIMON

Absente : Clarisse LAVENU

Excusé : Claude WITTEMBERG,

Hubert DUBOST a été désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal apporte la modification suivante au compte rendu de la dernière réunion de conseil.

« QUESTIONS DIVERSES

☞ **Passage piétons**

Mr SIMON signale le manque de visibilité sur le CD 45, Route de la Pointe, du à des voitures stationnées sur le trottoir. Mr le Maire répond qu'il sera difficile d'y remédier, les riverains n'ayant pas d'autre alternative pour stationner à proximité de leur domicile, problème que la commune rencontrera à nouveau Route d'Eculleville lorsque la voirie va être refaite. »

Le texte est modifié comme suit :

Mr SIMON signale le manque de visibilité sur le CD 45, Route de la Pointe, du à des voitures stationnées sur le trottoir. L'attention des riverains sera attirée sur ce problème considérant qu'ils ont la possibilité de stationner leur véhicule sur leur propriété.

ENQUÊTE PUBLIQUE AREVA NC

Mr le Maire informe le conseil de la tenue en Mairie du 27/10 au 26/11/2008 d'une enquête publique relative à la demande de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de l'installation nucléaire de base n° 80 du site de la Hague présentée par AREVA NC. Le conseil municipal, sollicité pour émettre un avis, n'émet aucune observation sur ce projet.

ZONE D'ACTIVITE

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération du conseil municipal de Beaumont Hague sur le projet de zone d'activité envisagé par la CCH sur le territoire de Gréville Hague, en bordure de la commune de Beaumont : le projet se situant près du Hameau Fabien.

Le conseil municipal de Beaumont décide d'étudier cette demande dans le cadre de leur procédure de révision de PLU.

La commune de Gréville étant également en procédure de révision de POS, cette demande sera étudiée dans ce cadre en concertation avec la commune de Beaumont.

TERRAIN DE FOOTBALL

Mr LE BEL informe le conseil municipal de la nécessité de remplacer le câble qui supporte le pare ballon autour du terrain de football. Compte tenu de la difficulté à intervenir sur le stade avec le matériel nécessaire en cette saison, les dirigeants du foot seront consultés pour savoir si l'intervention peut attendre la fin de saison de foot. Dans la négative, il y aura une intervention provisoire.

CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que le service public de la Poste appartient à toutes et à tous, considérant qu'il remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social, considérant qu'il est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la population, considérant que le Gouvernement et la direction de La Poste veulent aller encore plus loin et la privatiser, refuse cette logique considérant que chacun doit pouvoir décider de l'avenir du service public postal, s'oppose à la Privatisation de La Poste et demande l'organisation d'un réel débat public conduisant à un référendum.

SECURITE DANS LE BOURG

Suite à la réunion qui s'est tenue en Mairie le 19/11/008, la Direction des Routes Départementales propose, à titre d'essai, de modifier la règle de circulation à l'intersection « RD 45 venant de Beaumont – RD 402 venant du Lieu Piquot » en appliquant à chacune des deux routes un « Cédez le passage ». Le conseil municipal approuve cette solution et les aménagements nécessaires : marquage au sol, bandes blanches en pointillé et panneaux réglementaires.

La commune profitera de ces travaux pour mettre en place la signalétique de la place de stationnement « Handicapé » située près du logement de la Mairie : panneau et marquage au sol.

Considérant que ces mesures sont préconisées pour une amélioration de la sécurité des usagers de la route (piétons et véhicules), le conseil municipal décide de solliciter une subvention du Conseil Général dans le cadre des amendes de police.

PERSONNEL COMMUNAL

MENAGE DE L'EGLISE

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'agent chargé du ménage de l'église a bénéficié depuis le 10/10/2008 d'une mise à la retraite pour invalidité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique 2^{ème} classe, chargé du ménage de la mairie et du portage des plis, de 1 heure par semaine à compter du 01/01/2009 sous réserve de l'avis du comité technique paritaire.

STATIONNEMENT AUX ABORDS DES ECOLES

Le problème de stationnement est de nouveau évoqué, notamment concernant les véhicules stationnés sur le trottoir près de l'école primaire aux heures de sortie des enfants, ce qui oblige ceux-ci à emprunter la route. Un rappel sera fait dans le bulletin municipal pour inciter à l'autodiscipline des parents. Si toutefois le problème perdure, un courrier sera adressé aux parents concernés.

Afin d'éviter une sortie immédiate des enfants de l'école primaire sur la Route de Gruchy, la pose d'un dispositif de sécurité sera étudié.

VŒUX

Le conseil municipal décide de reconduire les vœux à la population le Dimanche 11 Janvier 2009 à 11 heures au Clos Millet.

TRAVAUX

1) ECLAIRAGE DANS LE BOURG

Mr LE BEL présente au conseil un devis pour la remise en état des éclairages extérieurs de la Statue Millet et du monument aux morts, et la pose d'un boîtier au niveau de la Mairie pour les illuminations.

Le conseil municipal retient le devis pour la pose du boîtier pour un montant TTC de 206.78€. Concernant l'éclairage de la Statue et du monument aux morts, les agents communaux seront sollicités.

2) PISTE CYCLABLE

Un nouveau panneau « Interdit à tous véhicules à moteur » sera mis en place au niveau de la piste cyclable.

3) ACCÈS À LA SALLE DE RÉUNIONS

Hubert DUBOST informe le conseil qu'un aménagement est étudié avec les services techniques de la CCH pour l'accès à la salle de réunions près de la Mairie. Le conseil municipal approuve cette démarche

Prochaine réunion de conseil le 05/01/2009

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE
Yves-Marie BONNISSANT

Nombre de membres du conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 13
Date de convocation 24/11/2008
Date d'affichage 04/12/2008